



Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education
Populaire et du Sport
Loisirs Tous Publics

Dossier d'inscription
2019 - 2020

Photo à
coller
ici

Informations sur le/la candidat(e)

NOM : Prénom :

Né(e) le : Lieu :

Adresse :

Code postal : Commune :

Mail :@.....

Téléphone(s) :

Contact en cas d'urgence :
(Nom et téléphone)

Situation Professionnelle Actuelle

• **Demandeur d'emploi** OUI NON Si OUI, date d'inscription.....

Si oui, pouvez-vous prétendre à l'AREF ? OUI NON

Etes-vous indemnisé par Pôle Emploi ? OUI NON

Nature de l'allocation :

• **Salarié(e)**

Dans le secteur de l'animation Autre.....

Emploi occupé :

Type de contrat :

Pour cette formation, quel type de prise en charge votre employeur envisage-t-il ?

Congé individuel de formation (CIF)

Compte Personnel de Formation (CPF)

Autre (précisez) :

(Rappel : les démarches liées à certains types de financements sont à effectuer auprès de votre employeur)

• **Autre Situation**

Précisez :

.....

.....

Conditions d'inscription (Fixées par l'Arrêté du 18 juillet 2016)

⇒ Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :

Attestation	oui	non	Date d'obtention
PSC 1 « prévention secours civiques de niveau 1 »			
AFPS « attestation de formation aux premiers secours »			
PSE 1 « premiers secours en équipe de niveau 1 » en cours de validité			
PSE 2 « premiers secours en équipe de niveau 2 » en cours de validité			
AFGSU 1 « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 » en cours de validité			
AFGSU 2 « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 » en cours de validité			
SST « certificat de sauveteur secouriste du travail » en cours de validité			

⇒ Etre capable de justifier d'une expérience d'animateur, professionnelle ou non professionnelle, auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.

Attention : Les qualifications ci-dessous permettent au candidat d'être dispensé de la justification de l'expérience d'animateur.

Diplômes	oui	non	Date d'obtention
BAPAAT - Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien			
CQP – Certificat de Qualification Professionnelle « animateur périscolaire »			
BAFA - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur			
BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur			
Baccalauréat professionnel SPVL « Service de proximité et vie locale »			
Baccalauréat professionnel agricole (toute option)			
Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toute option)			
BPJEPS – Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (toute spécialité)			

Equivalences d'unités capitalisables (Fixées par l'Arrêté du 18 juillet 2016)

DIPLÔMES PROFESSIONNELS	UC1	UC2	UC3	UC4
BEATEP « activités sociales et vie locale »	X	X	X	X
BEATEP « activités culturelles et d'expression » + BAFD	X	X	X	X
BEATEP « activités scientifiques et techniques » + BAFD	X	X	X	X
Diplôme d'Etat de moniteur-éducateur	X	X		
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	X	X		
Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale »	X	X		
Certificat de qualification professionnelle « animateur périscolaire »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien « loisirs du jeune et de l'enfant »				X
Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien « loisirs tous publics dans des sites et structures d'accueil collectif »				X
Titre professionnel d'animateur d'activités touristiques et de loisirs du ministère chargé de l'emploi	X			X
Trois au moins des quatre UC transversales (UC1, UC2, UC3, UC4) du BPJEPS en 10 UC	X	X		
UC 5 + UC 6 + UC 8 + UC 10 du BPEJPS en 10 UC spécialité « Loisirs Tous Publics »			X	
UC 7 + UC 9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « Loisirs Tous Publics »				X
UC5 et UC9 du BPJEPS en 10 UC spécialité « Loisirs Tous Publics »				X

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après obtient les unités capitalisables (UC) du BPJEPS mention « loisirs tous publics » suivantes :

DIPLÔME NON PROFESSIONNEL	UC1	UC2	UC3	UC4
BAFD – Brevet d’Aptitude aux Fonctions de Directeur avec une expérience de 28 jours minimum, consécutifs ou non consécutifs, d’accueil de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l’action sociale et des familles			X	

Attention : Le candidat doit impérativement joindre la copie du diplôme correspondant pour faire valoir la demande d’équivalence.

Renseignements liés à l’UC 3

Dans quel(s) ACM(s) (séjours de vacances et/ou de loisirs) envisagez-vous de réaliser votre direction ?

.....

.....

.....

.....

.....

Etes-vous en relation avec un ACM (séjour de vacances et/ou de loisirs) susceptible de vous accueillir durant la formation ? OUI NON

Nom de la structure :

Nom du responsable :

Adresse de la structure :

Téléphone de la structure :

Mail de la structure :@.....

Prise en charge de la formation

Coût total de la formation : **6 000,00€** (montant total TTC)

Durée totale de la formation : **630 heures**

Du 1^{er} Octobre 2018 au 29 Novembre 2019

Plan de formation

Précisez les coordonnées de l'employeur et le nom du responsable de la formation :

.....
.....

Congé Individuel de formation (CIF)

Précisez le nom du fonds de formation (OPCA) et la date de dépôt du dossier :

.....
.....

Contrat de professionnalisation ou période de professionnalisation

Précisez le nom du fonds de formation (OPCA) et la date de dépôt du dossier :

.....
.....

Compte Personnel de Formation (CPF)

Conseil Régional (public demandeur d'emploi jeune ou adulte)

Financement personnel

Autres modes de prise en charge

Précisez lesquels :

.....
.....

Pièces à joindre pour valider l'inscription

LISTE DES PIÈCES	A COCHER
Le présent dossier dûment rempli avec photo d'identité (pages 1 à 7).	
Un Curriculum Vitae actualisé et une lettre de motivation motivant votre choix de formation.	
La copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto verso, ou passeport, ou permis de conduire).	
Les copies de l'attestation de recensement <u>et</u> du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté.	
La ou les attestations justifiant d'une expérience de 200 heures <u>ou</u> le diplôme permettant d'en être dispensé (voir liste des diplômes de l'animation ci-contre)	
La copie du diplôme permettant de justifier les équivalences d'Unités Capitalisables (se référer au tableau des équivalences d'Unités Capitalisables ci-contre)	
Une photocopie de l'attestation de formation au secourisme (voir liste ci-contre)	
La copie d'une des attestations justifiant une formation relative au secourisme (voir liste ci-contre)	
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFH ou par la FFSA ou désigné par la CDAPH sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.	
Un chèque de 50,00 € correspondant aux frais de sélection	

Important :

- Le dossier est considéré complet si l'ensemble des pièces demandées est fourni.
- Tout dossier incomplet est mis sur liste d'attente et n'est pas prioritaire.
- Merci d'envoyer ce dossier à l'adresse suivante **avant le 14 Décembre 2018** (cachet de la Poste faisant foi) :

AFOCAL Auvergne-Rhône-Alpes
58 bis rue Sala
69002 Lyon

Fait à

Le

Signature du candidat

AFOCAL Auvergne - Rhône-Alpes
58 bis rue Sala
69002 LYON

Tél : 04 78 42 07 69
Fax : 04 78 38 13 90
<https://aura.afocal.fr>

SIRET : 320 400 005 00130
FPC : 11754202075
APE : 8559B

www.afocal.fr